



Biocoop condamné pour dénigrement du non-bio

Biocoop est fautif de « délit de dénigrement » : telles sont les sévères conclusions du jugement prononcé à son encontre par la 17^{ème} Chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris, le 21 septembre 2016.

L'affaire remonte à septembre 2014. À l'époque, [le géant de la distribution bio avait fait appel à Fred & Farid](#), une société de com' branchée de la capitale. Les deux « petits génies » avaient alors imaginé une campagne choc appelant au boycott de pommes issues de l'agriculture non biologique.

Or, comme le relève la Cour, « *cette campagne publicitaire repose non pas sur la valorisation des pommes issues de l'agriculture biologique, mais au contraire sur le dénigrement de celles des autres filières, aux fins de dissuader les consommateurs d'acheter ces fruits* ». Sans surprise, le tribunal a donc estimé que la [filière pomme](#) (représentée par l'ANPP, Interfel et la FNPF) était fondée à demander réparation de son préjudice.

Outre des sanctions financières (10000 euros à chacune des trois associations), la condamnation comprend une triple publication du jugement. « *Il est à noter que le tribunal ordonne "l'exécution provisoire" du jugement, ce qui est relativement exceptionnel* », précise l'association ForumPhyto.

C'est la première fois qu'une institution de cette compétence met en cause l'élément clé du marketing bio, qui consiste à discréditer les produits issus de l'agriculture traditionnelle par tous les moyens possibles.

« *Ce jugement tombe pile poil au moment où ce réseau de distribution remet le couvert avec entre autres un nouveau clip inspiré d'Apocalypse Now pour culpabiliser à outrance les consommateurs qui ne consomment pas de fruits et légumes bio* », note pour [sa part Daniel Sauvaitre, le président de l'ANPP](#).

Le marketing bio mis en cause

L'arrêt de la Cour est particulièrement important, car c'est la première fois qu'une institution de cette compétence met en cause l'élément clé du marketing- bio, qui consiste à discréditer les produits issus de l'agriculture traditionnelle par tous les moyens possibles.

Faut-il rappeler que Biocoop, qui compte dans son réseau plus de 350 magasins, avec un chiffre d'affaires avoisinant les 700 millions d'euros, est l'un des principaux pourvoyeurs de fonds de multiples organisations de la galaxie militante altermondialiste, notamment les Faucheurs d'OGM, le réseau Semences Paysannes, l'association Agir pour l'Environnement, et bien entendu l'association antipesticides de François Veillerette Générations Futures (GF) ?

Et ça paye ! Année après année, le patron de GF a ainsi tissé un redoutable réseau d'amis et de relations dans l'ensemble des médias français. Dès que le sujet concerne de près ou de loin les pesticides, il apparaît comme l'interlocuteur incontournable. Omniprésent dans les médias, François Veillerette alimente sans cesse le sentiment d'inquiétude sur l'alimentation, tout en faisant l'éloge des produits de ses sponsors (Biocoop, Bjorg, Léa Nature, Synabio, etc.). Sa méthode : le délit de dénigrement. Rien d'autre que celle de Biocoop, condamnée par la Cour...